

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MARS 2024**

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 16

Représentés : 16

Excusés : 1

Absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à vingt heures, le Conseil Municipal d'Étriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.

PRESENTS : BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory,

EXCUSES : AUDARD Virginie,

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Henri SAULGRAIN

Le procès-verbal de la séance du lundi 5 février est adopté.

1. CCALS : Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur PLUi

DCM 2024-17

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, un débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PPAD) du futur PLUi doit avoir lieu au sein du conseil communautaire de la CCALS et des conseils municipaux des 17 communes du territoire. Ce débat est un débat sans vote.

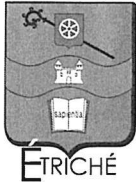
Le conseil communautaire a effectué ce débat le 1^{er} février dernier.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre acte du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la cérémonie des vœux, il y avait été installé 3 panneaux de zonages (agricoles - urbaines - naturelles), la rédaction est quasiment ficelée. La révision du PLU ayant débuté en juin 2019, les personnes le souhaitant encore, ont déposé des demandes à la mairie. Les rendez-vous, avec Monsieur le Maire et S GESTRAUD seront finalisés d'ici fin de semaine. Il y a eu environ vingt demandes.



S GESTRAUD informe que tous les hameaux vont basculer en zone U mais qu'il ne pourra y avoir des nouvelles constructions sur les terrains libres. Tout le bourg sera en zone urbaine.

Monsieur le Maire développe le PADD de la CCALS, la clôture, avant la fin du mandat, du PLUi est un réel enjeu. Un calendrier a été établi pour que le PLUi soit exécutoire en juillet 2025.

S GESTRAUD informe que suite à différents échanges avec M MOCQUET, d'Alter Public, il pourrait y avoir des changements de zones pour La Roulière, en notre faveur.

2. Acquisition d'un foncier sur la commune

DCM 2024-18

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la propriétaire de la parcelle référencée 49132 section Y 04, d'une contenance totale de 7 200 m² au prix de 2 000 € net vendeur auquel s'ajoutent des honoraires de frais d'acte à la charge de l'acheteur.

La commune a acquis récemment les parcelles B601 – B602 – B606 – B607, nous sommes en cours de publicité pour un bien sans maître pour la parcelle B608.



Monsieur le Maire propose au conseil municipal de préempter la parcelle Y 04 au prix de 2 000 €.

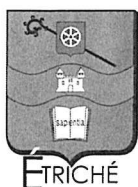
DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

La commune étant propriétaire d'une parcelle voisine, nous avons un droit de préférence.

Monsieur le Maire rappelle que pour compenser la zone humide de la zone d'activités, il faudra dessoucher les peupliers.

3. Subventions aux associations



ML CHANET et D GAUDIN quittent la salle.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les différentes associations de la commune ont fait leur demande de subventions pour l'année 2024.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024			
Groupe	Nom	2023	Demandé 2024
Associations communales	Club des Amis du 3e âge	300,00 €	300
	Société de boule de fort "La Concorde"	300,00 €	300
	Etriché en Fête (Repas des séniors)	2 500,00 €	7000
	Chorale "En'chanté"	300,00 €	500
	Festival de la Voix 'En'chanté"	200,00 €	
	L'Alerte	7 000,00 €	
	La Vallée des Arts	300,00 €	539
	Etriché en Transition	300,00 €	-
	Ameclo	300,00 €	300
	LAMY		200
Nuisibles		200,00 €	
Scolaire	Association des parents d'élèves (Alphonse Daudet)	300,00 €	
	Association des parents d'élèves (Les Templiers)	300,00 €	300
	Coopérative scolaire (Alphonse Daudet) - Crédits éducatifs (153 él x 30,00€ pour 2023)	4 590,00 €	
	OGEC (Les Templiers) - Crédits éducatifs (75 él x 30,00€ pour 2023)	2 250,00 €	2500
Associations hors commune	Comice agricole du canton de Durtal (0,30€ / hab x 1 541 habitants)	470,00 €	462,3
	Fondation du patrimoine	120,00 €	
	Association pour la sauvegarde des chapelles et calvaires de l'Anjou	70,00 €	70
	Amicale des donneurs de sang du canton de Durtal	120,00 €	
	Souvenirs Français	50,00 €	
	Les Restos du Cœur	170,00 €	217

20 140,00 €

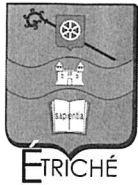
Monsieur le Maire souhaite rencontrer deux associations.

Le vote des subventions est donc reporté à la prochaine séance.

ML CHANET et D GAUDIN rejoignent la salle.

4. Demande de subvention : amende de police

DCM 2024-19



L'article L.2334-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements une partie du produit recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière, en proportion des amendes dressées sur leur territoire.

-Les attributions revenant aux communes et groupements de communes de plus de 10000 habitants éligibles dans les conditions prévues aux articles R. 2334-10 et R. 2334-11 du CGCT leur sont versées directement. Les sommes correspondantes aux communes et groupements de communes de moins de 10000 habitants (éligibles dans les mêmes conditions) sont réparties par les conseils départementaux qui établissent la liste des bénéficiaires et fixent le montant des attributions selon l'urgence et le coût des travaux à réaliser. Il revient aux préfets, ordonnateurs secondaires, de prendre les arrêtés attributifs correspondants.

-Les articles L 2121-29 et L 2321-1 du CGCT,

-Les articles du Code de la Route, notamment ses articles allant de R411-1 à R411-6 relatifs aux pouvoirs de police de circulation routière dévolus au Maire de la commune et à la mise en place de la signalisation,

-Les articles du Code de la Route R411-25, R110-2 et L411-4 ainsi que R44, R225 et R285 et les R417-10 et R417-12, R433-1 à R433-6 et R433-8,

CONSIDERANT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants. La commune a perçu en 2022, 6 853 euros et souhaiterait avoir une autre participation au titre de 2024. Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour les travaux d'aménagement des alentours de la salle de l'Alerte ainsi que le projet d'aménagement derrière l'Eglise.

PROPOSITION DU MAIRE

- Approuver les travaux d'aménagement aux alentours de la salle de l'Alerte et derrière l'Eglise
- Solliciter auprès du Département de Maine et Loire une subvention au titre des Amendes de police 2024

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

5. Prévoyance : groupement avec le CDG

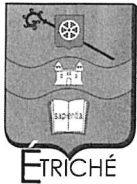
DCM 2024-20

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal ayant déjà délibéré lors de la dernière séance, mais le CST n'avait pas donné son avis préalable, ce qui fut le cas le 19/02, il convient donc de reprendre une délibération.

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle au conseil municipal que la protection sociale complémentaire, prévoyance, doit obligatoirement être mise en œuvre avec une participation financière de la collectivité, au 1^{er} janvier 2025.

Etant affilié au Centre de Gestion, nous pouvons rejoindre le projet de consultation relative à la couverture du risque prévoyance, cette intention ne nous engage en rien.



Les 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, ont décidé d'engager un marché régional qui permettra d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre adaptée aux différentes problématiques rencontrées en prévoyance, à compter du 1er janvier 2025.

Monsieur le 1^{er} adjoint propose au conseil municipal de rejoindre le CDG pour la consultation relative à la couverture du risque prévoyance.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

Monsieur le Maire rejoint la salle.

6. CCALS : groupement de commande travaux de voirie 2024-2028

DCM 2024-21

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère au groupement de commande avec la CCALS concernant les travaux de voirie. Le marché s'arrête cette année, la CCALS va lancer un nouvel accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de voirie pour 2024-2028.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rejoindre ce groupement de commande pour les travaux de voirie 2024-2028.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

D GAUDIN demande si nous pourrions sortir du marché, si nous le souhaitons, la réponse est oui.

7. RH Création de poste

DCM 2024-22

Monsieur le Maire rappelle au conseil que pour le bon fonctionnement du service Accueil Périscolaire, il faut recruter un agent à temps non complet (une heure d'APS le matin et le soir + une heure vingt minutes pour le service au restaurant scolaire le midi) et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024. Il faut donc créer un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à compter du 11 mars 2024. L'agent peut être recruté en tant que contractuel.

Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter la création du poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à partir du 11 mars 2024.

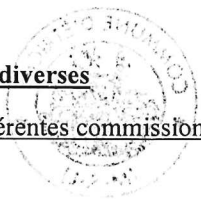
DELIBERE :

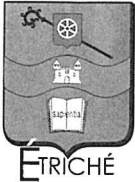
Résultat du vote : UNANIMITE

D GAUDIN demande si nous devons répercuter les frais de cette personne supplémentaire sur le prix des repas. Monsieur le Maire lui répond non pour le moment, nous verrons au mois de mai/juin lors de l'analyse des comptes du restaurant scolaire.

10. Informations diverses

- Point sur les différentes commissions :





Fleurissement : le massif devant la mairie a été refait (pierre + végétaux), des végétaux sans arrosage ont été mis, ils vont fleurir plus longtemps et nous n'aurons pas besoin de les changer tous les ans. Les jardinières devant l'Eglise vont être changées, il y aura moins de jardinières mais elles seront plus grandes, elles seront repeintes dans les tons pierre. 2 arbres vont être plantés à l'école, dans la cour et à l'entrée.

Animation : La Grande Tablée, fête du village aura lieu le 01/06 de 18h à 2h (spectacle de rue, repas, DJ, buvette, structure gonflable, stand de l'Alerte pour la Color), il y aura besoin de bénévoles pour le montage mais surtout pour le démontage.

- Journée citoyenne : chefs d'ateliers

Sylvie : peinture à l'Alerte : ok fait

Jean-Louis : mur derrière l'agence postale

Henri : cimetière

Yann : repeindre les décorations de Noël avec le CMJ

???? : Poteau de fléchage Rue du Patisseau

- Commission sociale : semaine bleue, service itinérant

D STROESSER rappelle que le service itinérant France Services a débuté en août 2023, la CCALS est la seule à proposer ce service. La population bénéficie d'un accueil CAF, impôts... Le bilan sur ces 6 mois, le camping-car est venu 14 fois et ils ont vu seulement 14 personnes. S'il n'y a pas assez de personnes qui utilisent le service, les passages seront réduits voir la commune pourrait être enlevée du circuit. Peut-être revoir la communication.

Au mois d'octobre une semaine bleue est programmée, elle consiste à mettre en place des activités pour les personnes âgées, à ce jour il n'y a pas plus d'informations.

- CM d'avril : Mardi 02/04

- Recensement terminé : résultats en juin

- RAPPEL : il faut tenir les chiens en laisse

- D GAUDIN demande s'il y aura un compost mis à disposition dans la commune, pour le moment la réponse est non. Un essai sera mis en place dans une dizaine de communes en zone urbaine au mois de septembre.

- D GAUDIN informe que la circulation dans la Rue Charles de Gaulle devient de plus en plus difficile.

- S PETIT informe que dans la Rue du Patisseau nouvellement faite, il y a déjà pleins de trous, l'information a été remontée à Alter Public.

- G WARY a vu 2 enfants vendredi dernier attraper le câble télécom dans la Rue du Stade,

FIXE la prochaine séance du conseil municipal au mardi 2 avril 2024 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Secrétaire de Séance
Henri SAULGRAIN



Etriché, le 12 mars 2024

Le Maire

David LAGLON



Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche49.fr

Siret : 21490132400019